

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS.

100 opérations accompagnées

Il y a un peu plus d'un an, le Conseil général décidait de partager avec des communes et Communautés de communes du département une équipe de juristes et techniciens destinée à les accompagner dans leur gestion quotidienne et la réalisation de leurs projets.

25 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

Cette équipe est réunie dans le cadre de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités, qui regroupe l'ensemble des communes et intercommunalités souhaitant bénéficier de ses services.

Après un peu plus d'un an de fonctionnement, plus de la moitié des petites



Daniel Tulsa et Michel Pélieu.

communes rurales du département ont rejoint l'ADAC et plus de 300 dossiers ont été traités, du conseil juridique jusqu'à l'accompagnement sur des projets d'aménagement ou d'équipement.

«En une année, l'Adac a accompagné une

centaine d'opérations d'aménagement et/ou d'équipement pour un montant de 25 millions d'euros», a précisé Michel Pélieu, le président du Conseil général.

UN BUDGET DE 450 000 €

Le budget de l'Adac 65 est de 450 000 € par an. «Le Conseil général apporte 300 000 €, les communes 120 000 € et les communautés de communes 30 000 €», explique Daniel Tulsa, le directeur de l'Adac.

La participation annuelle pour les communes est de 1,80 € par habitant, 1,50 € par habitant pour les communes si l'intercommunalité est adhérente et de 0,80 € par habitant pour les communautés de communes.